

REUNION PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2008

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M^{me} la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion ouverte.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je dois excuser M. le Gouverneur qui est à l'étranger et qui ne saura pas nous rejoindre aujourd'hui. Monsieur BECKERS, avez-vous des membres à excuser ?

M. BECKERS.- Jean-Marie GILLON arrivera en retard.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci. Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Arriveront en retard Chantal BAJOMEE et Vincent MIGNOLET.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci. M. DODRIMONT ?

M. DRION.- M. STEIN, Madame la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Absent ? Oui. Monsieur DRION ?

M^{me} BINET.- Valérie BURLET, Jean-Paul BASTIN et excuser le retard de la 15^{ème} compagnie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel).

III.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. Premier le Secrétaire, pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2008.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2008).

Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

IV. Communication de M^{me} la Présidente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Les membres des commissions compétentes trouveront sur leur banc les rapports d'activités 2006-2007 qui seront soumis auxdites commissions lors des travaux du mois de mars 2008.

Les membres du bureau du Conseil trouveront également sur leur banc la convocation relative à la réunion du lundi 3 mars prochain, qui se tiendra à 17 heures au Palais provincial.

Vous trouverez également sur vos bancs un répertoire des soins à domicile, qui a été édité par le Service des aides à domicile. M^{me} le Député me demandait de signaler que ce guide a été distribué en même temps dans les cinq provinces francophones, à l'initiative des Députés chargés des Affaires sociales. Je pense que c'est une première. M^{me} le Député souhaitait que j'en fasse communication.

V.- Eloge funèbre

M^{me} LA PRESIDENTE.- Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues, il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de notre ancien collègue, M. John ERLER, qui nous a quittés le 20 février dernier, à l'âge de 64 ans.

Issu du district de Spa et représentant, à cette époque, le PSC, il a siégé au sein de notre assemblée du 10 novembre 1971 au 16 avril 1977. Il était membre des commissions dénommées à l'époque

« Habitations sociales », « Intercommunales », « Pensions provinciales », « Services provinciaux » et « Tourisme ».

En politique, John ERLER fut également très actif au niveau local.

En 1970, il deviendra le plus jeune bourgmestre de Belgique en prenant le mayorat de la commune de Francorchamps et en restera le dernier bourgmestre PSC avant la fusion des communes de 1977.

Personnage très éclectique, John ERLER, homme d'une très forte personnalité s'est investi durant sa carrière et avec un bonheur certain dans des domaines les plus variés comme les médias où il fut un journaliste apprécié notamment à Gazette de Liège et à La Libre Belgique ; dans le domaine de la culture, John ERLER était l'auteur de deux pièces de théâtre dont « Les mémoires de Maigret », pièce en hommage à Georges SIMENON dont il était un fervent admirateur ; dans le domaine des sports, John ERLER était non seulement passionné par les sports moteurs mais également un incondicional de foot et plus particulièrement des deux clubs, le RFC Trois-Ponts et le FC Stavelot dont il fut respectivement le président durant de nombreuses années.

J'ai envoyé, au nom de notre assemblée, un message de condoléances à sa famille et je vous demande quelques instants de recueillement à sa mémoire.

(L'Assemblée observe quelques instants de recueillement à la mémoire de M. John, ERLER).

Je vous remercie.

VI. Questions d'actualité

M^{me} LA PRESIDENTE.- En ce qui concerne les questions d'actualité, vous venez de recevoir une feuille. C'est le verso de la question qui n'avait pas été imprimé d'emblée. On vous a remis ce document pour que tout soit complet.

Document 07-08/A10 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'indexation des prêts d'études

M^{me} LA PRESIDENTE.- Première question d'actualité : document 07-08/A10. Je donne la parole à M^{me} Claudine RUIZ-CHARLIER, qui en est l'auteur. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} RUIZ-CHARLIER (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, ces dernières années, plusieurs évolutions successives – et positives – des modalités d'octroi des prêts d'études ont été adoptées, qu'il s'agisse de prêts pour une année de spécialisation en langue étrangère ou de prêts d'études pour les études supérieures, et, accessoirement, pour les études secondaires, toujours avec notre appui d'ailleurs ou même à notre proposition.

Par communiqué de presse du 14 février, le Collège provincial, tout en retraçant les objectifs des prêts pour une spécialisation en langue étrangère, en annonce l'indexation des montants pour 2008-2009, qu'il s'agisse du montant du prêt ou de celui du revenu maximum pour en bénéficier.

En fait, cette indexation pour 2008-2009 est l'application de l'article 4 alinéa 3 du règlement d'octroi de ce type de prêt qui en prévoit la révision annuelle par le Collège provincial par référence à l'indice des prix à la consommation.

Et ceci entraîne la question suivante, Madame le Député provincial.

Envisagez-vous d'uniformiser l'indexation à tous les types de prêts d'études ? Comptez-vous, comme vous l'avez déjà fait précédemment, réunir un groupe de travail à ce sujet, ou, à tout le moins, tenir une réunion de la sixième commission ?

En 1993/1994, les montants maxima des prêts d'études ont été fixés à 744 € pour l'enseignement de type court, à 1239 € pour l'enseignement universitaire et supérieur de type long.

En 2003/2004, ils ont été portés respectivement à 750 € et 1250 € (et pour le secondaire de 496 à 500 €), suite à une décision de la Députation permanente.

En novembre 2006, Madame le Député, vous aviez répondu favorablement à mon interpellation concernant le peu de demandes que suscitait le prêt pour une année de spécialisation en langue étrangère. Par contre, à ma demande concernant l'indexation des prêts d'études pour l'enseignement supérieur et universitaire, vous aviez précisé que cela ne pourrait être envisagé, le cas échéant, qu'avec prudence et réflexion, tout en concluant que mes interrogations méritaient d'être examinées avec méthode par un groupe de travail composé du comité de gestion, des membres de la sixième commission et du personnel concerné de l'ACP.

Vous aviez évoqué également le danger que représente une charge d'endettement trop importante au début de la vie professionnelle. Et, de fait, ceci doit faire partie de notre réflexion mais aussi l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, les inégalités sociales croissantes ou encore l'évolution des frais que représentent aujourd'hui ces types d'études (inscription, manuels, etc) par rapport aux montants des prêts. Tout cela entre en considération afin que les prêts proposés par la Province de Liège restent adaptés aux besoins des jeunes qui souhaitent entamer ou poursuivre des études supérieures.

Je vous remercie, Madame le Député provincial, pour l'attention que vous porterez à ces considérations.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame RUIZ. Je donne à présent la parole à M^{me} le Député, Ann CHEVALIER, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Madame le Député.

M^{me} CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, mes chers Collègues, j'ai effectivement, comme vous venez de le rappeler, l'impression de reprendre une discussion entamée voici plus d'un an, Madame RUIZ.

Je vous remercie de rappeler dans votre question que mon département et moi-même avons pu apporter une réponse que nous croyons adéquate au problème plus particulier que rencontraient les prêts d'études à la spécialisation en langue étrangère. S'il est encore un peu tôt pour juger du succès de ce prêt à la spécialisation « nouvelle formule, je me plais quant à moi de souligner qu'il fut, comme vous l'avez rappelé, discuté et amendé avec le concours du comité de gestion et de la sixième commission dans un esprit très constructif.

Je voudrais pouvoir vous dire qu'il en sera de même concernant les prêts d'études « classiques », mais les arguments que je vous faisais valoir il y a un an pour exprimer combien il fallait prendre ce problème avec prudence, restent à mes yeux toujours aussi pertinents et ne m'incitent pas pour l'heure vraiment à ouvrir le débat.

Quels étaient les arguments ?

1. Historiquement, les prêts d'études de la Province sont intimement liés aux règles en vigueur à la Communauté française pour ce qui concerne les montants d'octroi et de revenus.

2. S'il est vrai que les montants des prêts accordés par la Communauté française n'ont pas été indexés depuis plus de 20 ans, il faut souligner par contre que les montants des plafonds de revenus pris en compte par cette même Communauté française sont indexés annuellement sur base de l'indice des prix à la consommation. Comme nous nous référons en la matière à ce que fait la Communauté, il me semble que cela rencontre déjà une partie de vos préoccupations.

3. Les montants des prêts provinciaux (500 €, 750 € ou 1250 €, montants maxima selon le niveau d'études) sont jugés encore aujourd'hui suffisants pour permettre le paiement des frais de minerval, soit 750 € pour celui de l'Université qui est le plus élevé. Je rappelle par ailleurs que les étudiants bénéficiant d'une bourse ne paient que 100 € de minerval et que dans ce cas, le reste du prêt peut être consacré à d'autres frais comme l'achat de manuels par exemple que vous évoquiez.

4. Le cumul des prêts de la Province est également possible avec l'allocation d'études et les prêts de la Communauté. Ils sont également accessibles à ceux qui ne peuvent prétendre au bénéfice d'un prêt de la Communauté.

A ce stade et pour résumer, dès lors que nous avons une indexation des revenus ouvrant l'accès aux prêts d'études, que le montant de ces prêts répond aux besoins pour lesquels ils ont été créés et qu'enfin des cumuls sont possibles avec d'autres aides initiées par la Communauté française, il ne me paraît pas opportun d'ouvrir un débat sur ce point et ce, pour le dernier argument que j'évoquais il y a plus d'un an : la volonté de prévenir un endettement prématuré des jeunes.

Un chiffre pour illustrer ces inquiétudes : en 2007, nous avons 94 dossiers au contentieux pour 830 prêts. Plus de 10% ! Je trouve cela interpellant.

Je crains surtout que si, dans l'état actuel des choses, discussion il y a, elle ne tourne vite en une opposition entre deux points de vue : ceux qui comme vous estiment qu'il faut lier le montant des prêts à l'évolution du coût de la vie, quand bien même – je le rappelle encore – les montants actuels correspondent aux besoins réels des étudiants. Et de l'autre côté, ceux qui comme moi considèrent qu'il est paradoxal d'invoquer les difficultés financières et les inégalités sociales auxquels certains jeunes sont confrontés pour justifier le risque de les voir supporter dès la fin de leurs études des charges de remboursement trop importantes par rapport à leurs revenus. D'autant que ces charges s'appliqueront qu'ils aient ou non du travail.

Croyez bien, Madame la Conseillère, que je reste cependant attentive à cette problématique et que je n'attendrai certainement pas que le montant d'un prêt soit dépassé par le montant du minerval auquel il correspond pour réagir.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Député.

Document 07-08/A11 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux projets de Centres de technologies avancées : point sur la situation

M^{me} LA PRESIDENTE.- Deuxième question d'actualité : document 07-08/A11. C'est M^{me} BEN ACHOUR qui en est l'auteur. On peut passer à la réponse directement ? Oui. Tout le monde a d'ailleurs eu le texte sur le banc. Je donne donc la parole à M. le Député provincial-Président, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, les CTA, comme on dit dans le jargon, les Centres de technologies avancées constituent, vous avez parfaitement raison d'insister là-dessus, un dossier très important pour notre Enseignement provincial, comme d'ailleurs pour les autres réseaux.

M^{me} la Conseillère ECOLO RUIZ-CHARLIER m'avait déjà interpellé sur le sujet ici même. La réponse circonstanciée que je lui ai adressée en séance publique du 20 septembre de l'année dernière, n'a pas manqué, j'en suis sûr, de retenir également toute votre attention. Je vous y renvoie donc.

Par rapport à cette intervention de septembre, qui conserve toute sa pertinence, je ne suis en mesure de vous apporter aujourd'hui qu'un bref complément d'informations ; le dossier ayant peu évolué depuis lors, particulièrement pour ce qui relèverait de décisions.

Je vous dirais donc que nos trois projets CTA (Flémalle, La Reid et Verviers) ont bien été transmis, comme annoncé, à la Communauté française dans les délais prescrits, c'est-à-dire fin octobre 2007. Avec tous les autres projets, ils ont été soumis à trois instances d'avis : le secteur, le comité subrégional pour l'emploi et la formation (le CSEF) et le conseil de zone. Lesdits projets et les avis ont été transmis à une commission de suivi composée des représentants des réseaux et chargée de remettre une proposition de sélection, dont les travaux devraient en principe débiter bientôt.

Voilà où nous en sommes, à notre connaissance, aujourd'hui.

Quelle sera ou devrait être maintenant la suite des opérations ?

La proposition de sélection dont je viens de parler sera soumise à un comité de pilotage composé des partenaires sociaux et c'est sur base de ce dernier avis que le Gouvernement, in fine, tranchera en établissant la liste officielle et définitive des 24 CTA (4 pour la Région de Bruxelles-Capitale et 20 pour la Région wallonne). Nous serons alors, normalement, à la fin du mois de mars et nous y verrons plus clair.

Ces décisions se préparent donc... Avis aux mobilistes de tout poil qu'ils fassent leur devoir, s'ils estiment devoir le faire. Mais nous sommes dans cette attente.

Comme déjà indiqué, le CPEONS et notre Direction générale de l'Enseignement, avec le concours des directions des trois établissements provinciaux concernés, poursuivent leurs contacts et leurs efforts pour défendre au mieux nos projets, tant au niveau des CSEF, des conseils de zone et des secteurs qu'au niveau de la Communauté française.

Un certain nombre d'avis me sont partiellement connus par des canaux « officieux » d'information - je vois l'interpellante qui sourit - mais une marge d'incertitude quant au bien-fondé de tous les éléments recueillis et la nécessaire discrétion, on le comprendra, qui s'impose en cette matière ne m'autorisent pas, vous le comprendrez aisément, à ne pas en dire plus actuellement.

En tout état de cause, nos projets, je le réaffirme avec force, sont tous les trois de bons projets et, avec mes collaborateurs de l'Enseignement, nous les défendons donc tout les trois de manière déterminée et avec une égale conviction, faut-il le dire.

Pour moi, l'important n'est pas de voir triompher tel ou tel de nos projets par rapport à tel autre.

L'important, en soutenant des dossiers d'une égale qualité, est de réussir à obtenir à tout le moins un et si possible plusieurs CTA ; en confirmant son excellence traditionnelle dans le secteur retenu, ils attesteront une légitimité encore renforcée de notre Enseignement de la Province de Liège dans le champ de la formation technique et professionnelle au bénéfice du Pays de Liège et de la Wallonie.

Voilà, j'espère avoir répondu à la demande de manière claire et précise et je vous remercie de votre bonne attention.

Merci, Madame la Présidente.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député-Président.

Document 07-08/A12 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'agence de développement culturel et au lancement d'une nouvelle opération culturelle

M^{me} LA PRESIDENTE.- Troisième question d'actualité : document 07-08/A12. Je donne la parole à M^{me} BINET.

M^{me} BINET (de son banc).- On peu passer à la réponse.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je donne donc la parole à M. le Député Paul-Emile MOTTARD, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, effectivement, notre collègue M^{me} BINET nous pose une question qui comporte trois volets : le premier concerne l'agence régionale de développement culturel du Pays de Liège ; le deuxième concerne les centres culturels locaux et le troisième concerne le projet « Passages ».

Si vous le voulez bien, reprenons-les dans l'ordre.

Le premier volet concerne l'agence régionale de développement culturel du Pays de Liège. Effectivement, le contrat-programme qui nous lie avec la Communauté française arrivera à échéance fin de cette année 2008.

La mission première de l'agence régionale était de créer un centre culturel régional pour l'arrondissement de Liège et originalité, ce centre régional s'articule sur des pôles d'excellence qui ont été identifiés par les opérateurs de terrain. Prenons quelques exemples au niveau des pôles : il y a l'art plastique, le théâtre pour la jeunesse ou les musiques actuelles.

Alors si les choses ont bien avancé du côté des opérateurs locaux et que le dossier de reconnaissance a été déposé fin 2007, il n'en est pas de même malheureusement au niveau de la Communauté française.

J'ai eu l'occasion de rencontrer la semaine passée, la Ministre de la Culture, Fadila Laanan et nous avons discuté, entre autres choses, des agences et des centres culturels. La Ministre a confirmé son moratoire sur les centres culturels locaux et donc sur les centres culturels régionaux ; ce qui aura pour conséquence évidemment de nous mettre en retard par rapport à notre objectif de création d'un centre culturel régional.

Je rappelle que les 6 communes qui sont associées pour l'instant au projet, via les centres culturels (Liège, Seraing, Ans, Sprimont, Flémalle et Soumagne) revendiquent l'instauration du centre culturel régional. Nous allons dans les prochains jours nous mettre en route pour une nouvelle réflexion sollicitée et demandée par la Ministre sur des projets ponctuels en attendant l'évolution favorable au niveau de la Communauté française.

Au nom de l'agence régionale de développement culturel, je saisis également la conférence des bourgmestres de l'arrondissement de Liège à ce sujet, pour leur faire rapport lors de leur prochaine réunion et confirmer la position des communes de l'arrondissement de Liège.

Dernière information à ce sujet, je vous confirme bien le départ de la responsable de l'agence et la désignation avec un contrat à durée déterminée de M. Joseph REYNAERTS qui prendra ses fonctions le 1^{er} mars prochain.

Le second volet de votre question concerne les centres culturels locaux. Je rappelle qu'il y en a 24 en Province de Liège et je partage votre inquiétude et celle des centres culturels qui est tout à fait légitime sur leur avenir, qui est pour le moins incertain.

Cette situation est d'autant plus déplorable que, à la fois les pouvoirs communaux et provinciaux n'ont en aucune manière été associés aux discussions qui sont actuellement en cours à la Communauté française.

Le 11 février dernier, j'ai rencontré l'ensemble des directeurs des centres culturels de notre Province. Ils m'ont fait part de leur vive inquiétude par rapport à la position de la Communauté française. J'ai promis d'être un de leurs relais vis-à-vis de la Ministre ; ce que j'ai fait évidemment lors de la rencontre que j'ai évoquée tout à l'heure.

Nous aurons, je pense, l'occasion de reparler de ce dossier parce que les réflexions sont en cours ; on me dit qu'il y a eu une réunion hier au niveau des acteurs culturels et que des positions ont l'air d'évoluer. Nous allons donc être particulièrement attentifs à ce dossier.

Le troisième et le dernier volet concerne le projet « Passages ».

En ce qui concerne ce projet, je peux déjà vous annoncer qu'il fera l'objet d'une discussion lors de la commission « Culture » du mois d'avril. Sans entamer le débat, je peux vous dire que l'intention de la Province n'est assurément pas de se lancer seule dans cette opération, bien au contraire.

Il s'agit en effet d'un projet fédérateur qui implique l'ensemble des partenaires, culturels, associatifs, économiques, sociaux, académiques et touristiques. Je pense qu'il s'agit là en effet d'une compétence dans laquelle la Province, ou les Provinces en général ont un rôle à jouer, quand on parle évidemment de fédérer.

Dans ce cadre, les centres culturels, qu'ils soient locaux ou régionaux, sont des partenaires de première ligne et nous aurons donc l'occasion d'en parler en commission prochainement.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Document 07-08/A13 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'étude sur la qualité de l'environnement intérieur dans nos écoles

M^{me} LA PRESIDENTE.- Quatrième question d'actualité : document 07-08/A13. C'est M^{me} BURLET qui en est l'auteur ; je pense qu'elle n'est pas là.

M. DRION (de son banc).- Elle est excusée pour raison de santé ; ce n'est pas grave, elle va bien. Je me fais son porte-parole ; je me réfère à l'écrit.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je donne directement la parole à M. le Député provincial Georges PIRE, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers collègues, nous sommes bien évidemment tous bien conscients de la nécessité de veiller à la qualité de notre environnement, sans se limiter à l'intérieur des maisons, mais en considérant également les écoles puisque nos enfants y passent plus d'un tiers de leur journée, sans oublier toute la communauté éducative et le personnel. Ces établissements sont en sus fréquentés par un grand nombre d'adultes et de jeunes adultes.

Quant à la question de savoir si les enfants sont plus sensibles aux polluants que les adultes, il faut préciser que certains gaz polluants étant volatils, ils se trouveront dans la partie supérieure des classes et non au sol. D'autres polluants non volatils pourraient par contre se retrouver au niveau du sol et des précautions doivent être prises avec rigueur.

Il faut en outre relever que, sur certains aspects, l'enfant est certes plus fragile, mais il faut savoir que nous rencontrons moins d'allergiques chez les petits enfants que chez l'adulte et que ces derniers peuvent développer des problèmes cardiaques, pulmonaires et immunologiques qui les rendent plus sensibles aux polluants.

En conclusion, il n'y a pas une grande différence entre les enfants, les ados et les adultes. Il est cependant évident que nous devons être attentifs à la bonne ventilation des classes car comme l'auteur de la question nous le fait remarquer, certaines études montrent que dans les classes mal ventilées, les performances des élèves diminuent et l'absentéisme augmente. Ceux-ci seraient une conséquence directe de la carbonarcose.

Qui dit bonne ventilation, dit moins de CO2 mais aussi meilleure élimination de tous les polluants volatils. Plusieurs problèmes peuvent donc être réglés par une action simple et il est certain que les enseignants doivent être sensibilisés et informés de cette mesure de prévention.

Le secteur de Promotion de la Santé à l'Ecole, qui est de la compétence de notre collègue Paul-Emile MOTTARD, a dans ses services des médecins et des infirmières scolaires qui mènent des actions axées sur un environnement favorable à la santé au sein des classes, des cantines, des cours de récréation, des

sanitaires et autres lieux. Pour chaque établissement, un médecin scolaire est désigné et procède à une visite d'inspection portant sur la sécurité, la salubrité, l'hygiène, le bien-être et la santé.

Dans ce cadre, l'équipe PSE sensibilise déjà les directions et les enseignants sur ce problème. Il s'agit le plus souvent de conseils.

D'autre part, en ce qui me concerne et notamment en tant que responsable des travaux, il importe évidemment de souligner une autre approche du problème pour l'ensemble du patrimoine provincial.

En effet, notre Service provincial des Bâtiments, dans ses nouvelles constructions et rénovations ou aménagements, se soucie bien évidemment de la bonne ventilation des locaux, notamment des locaux scolaires.

Il existe d'ailleurs une législation, on ne fait pas ce que l'on veut : le CWATUP, qui impose des taux de renouvellement minimum à obtenir que ce soit de manière naturelle ou forcée en référence à une norme nationale NBN.

L'Urbanisme d'ailleurs vérifie lui-même ce critère lors de l'examen des demandes de permis d'urbanisme.

Par ailleurs, dans une approche de la construction durable, la qualité des matériaux mis en œuvre est régie par des prescriptions de cahier spécial des charges qui vise la diminution des formaldéhydes et la réduction des composés organiques volatiles dans les peintures, colles et autres produits employés.

D'autre part, vous évoquez l'intervention potentielle du SAMI, la santé de la maison. Comme vous le savez, ce service n'a actuellement dans ses missions que des interventions motivées par la demande émanant d'un médecin et axées uniquement sur les habitations privées.

De plus, pour le patrimoine provincial, je dirais que les Services techniques sont à même de réagir dès qu'ils constatent ou décèlent des défauts de ventilation.

Néanmoins, il va de soi que dans une transversalité de bon aloi entre nos différents services, un conseil du SAMI peut intervenir et permettre ainsi la résolution d'un problème de la façon la plus concertée et la plus adéquate. Il en va de même du service interne de prévention et de protection.

Vous pouvez donc constater que, de plus en plus, l'action provinciale s'effectue de manière intégrée entre les différents secteurs, pour le patrimoine provincial.

Pour ce qui concerne les autres réseaux d'enseignement, les PSE sont déjà impliqués dans la démarche pour les écoles des communes affiliées à ce secteur (63 sur 84 communes). D'autre part, ces autres réseaux possèdent d'ailleurs leur propre conseiller en prévention. Mais la Province de Liège pourrait apporter son expertise tant au niveau du SAMI qu'au niveau du SIPP dans une formation du personnel.

J'ai dit. Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Document 07-08/A14 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la journée mondiale du refus de la misère

M^{me} LA PRESIDENTE.- Cinquième question d'actualité : document 07-08/A14. La question est de M. DRION.

M. DRION (de son banc).- Je m'en réfère à l'écrit, Madame la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je donne donc immédiatement la parole à M^{me} le Député provincial, Ann CHEVALIER, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Madame le Député.

M^{me} CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, Monsieur le Conseiller, tout comme vous, j'apprécie les journées mondiales quel que soit le thème retenu. C'est en effet une façon originale et surtout médiatique d'attirer l'attention sur un sujet peut-être mal connu ou mal apprécié par le grand public. Mais, je pense aussi que l'arbre ne doit pas cacher la forêt et que la misère ne sévit évidemment pas que le 17 octobre de chaque année.

Aussi, au Département des Affaires sociales, nous menons un travail quotidien sur des thèmes qui sont, je n'en doute pas, bien connus du Conseil et qui, s'ils ne portent pas directement sur la misère dans le monde, permettent de lutter contre celle-ci et contre ses conséquences d'une autre façon, avec d'autres moyens.

Pour autant, cher Monsieur DRION, je n'exclus pas votre proposition. Mobiliser les énergies de la Province sur un thème aussi crucial retient en effet toute mon attention.

Je m'interroge cependant sur les moyens que vous préconisez.

Rencontrer, et je vous cite « les plus pauvres » comme vous le dites autour d'un verre de l'amitié est une idée bien sympathique mais qui pourrait soulever d'autres problèmes si on y prend garde. Dans le même esprit et en suivant toujours votre proposition, rassembler les mêmes autour d'un repas fera peut-être de moi le nouvel Abbé Pierre pour un jour mais ne résoudra aucun problème durablement.

Faut-il également citer tous les autres obstacles que je vois déjà se dresser devant une telle initiative ? A savoir pour commencer le coût d'une telle opération. Un coût que l'on ne pourra déterminer qu'en connaissant le nombre de participants ; ce qui suppose qu'il faudra appliquer un critère de sélection permettant de distinguer les très pauvres des simplement pauvres, les pauvres des indigents, les indigents des pécuniairement faibles. Et en outre, que fera-t-on des pauvres honteux et cachés ? Dans le même temps, vous conviendrez qu'un jour comme celui-là, toute discrimination serait plutôt mal venue.

Ne devrais-je pas également convier l'ensemble des conseillers provinciaux sous peine de me voir accuser par les uns de récupération clientéliste ou par les autres de favoriser seulement certains d'entre eux.

Bref, Monsieur le Conseiller, je vous propose de revenir plus sérieusement aux objectifs de cette journée mondiale du refus de la misère que vous reprenez dans votre question et de s'y maintenir, à savoir permettre à ceux qui vivent dans la misère, comme vous le proposez, de s'exprimer, de faire connaître leurs difficultés, ce qui les a amenés à se retrouver dans une telle situation et ce dont ils ont besoin pour pouvoir s'en sortir.

A cet effet, je puis déjà vous annoncer que des contacts ont été pris avec les acteurs de terrain, notamment le Relais social du Pays de Liège et que la Province pourrait ou bien soutenir un projet porté par le monde associatif ou le relayer ou encore le susciter.

A ce stade, toutes les possibilités restent ouvertes mais, pour notre part, nous préférons préalablement interroger les associations actives en ce domaine et cerner mieux leurs préoccupations sinon nous prendrions le risque de sombrer peut-être dans

M. DRION.- Dans une misère intellectuelle.

M^{me} CHEVALIER, Député provincial.- ... dans une opération de marketing social.

Si un projet devait s'élaborer le 17 octobre prochain, je ne manquerai pas d'en faire la communication sur cette thématique aux membres de cette assemblée.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Député.

VII.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 07-08/77 : Modifications n° 8 de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : Sociétés d'habitations sociales :

- La Maison liégeoise ;
- Offentlicher Wohnungsbau Eifel

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 07-08/77. Ce document a été soumis à l'examen du bureau du Conseil en date du lundi 18 février 2008. J'invite le rapporteur, M. Jean-Marie BECKERS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, le bureau du Conseil provincial s'est réuni ce 18 février et avait notamment à son ordre du jour le document 07-08/77, intitulé modifications n° 8 de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : sociétés d'habitations sociales La Maison liégeoise et Offentlicher Wohnungsbau Eifel.

Il était question pour La Maison liégeoise du remplacement de M^{me} Murielle FRENAY, démissionnaire et il était proposé de la remplacer par M. Eric JADOT.

Pour ce qui concerne l'association Offentlicher Wohnungsbau Eifel à St-Vith, il fallait proposer deux délégués complémentaires. En fonction de la répartition de la clé d'Hondt, il s'agissait de proposer un représentant du Parti socialiste et un représentant Ecolo. Etaient proposés complémentirement M^{me} Jehane KRINGS pour le PS et M. Karl-Heinz BRAUN pour Ecolo.

Suite à ces précisions, un chef de groupe demanda s'il était éventuellement possible en cas de nécessité d'effectuer encore un changement par rapport à ces désignations avant le Conseil provincial et on lui a répondu que cela était toujours possible.

Alors, par consensus, le Bureau a approuvé ces désignations.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/78 : Services provinciaux : prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 €, hors taxe

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 07-08/78. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} FLAMAND, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} FLAMAND, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, la huitième commission s'est réunie pour prendre connaissance, comme elle le fait trimestriellement, des travaux relevant du budget extraordinaire, adjugés à un montant inférieur à 67.000 €, hors taxe.

Un commissaire s'interroge sur des travaux effectués au même moment au Château de Jehay, travaux figurant dans le même article budgétaire. N'y aurait-il pas eu lieu de grouper ces travaux pour procéder à un appel public ?

La Directrice des Services Travaux justifie qu'il s'agit de trois marchés différents : la restauration du portail dépend de la subsidiation pour restauration territoriale, les travaux pour les murs d'enceinte du château sont réalisés sur fonds propres et enfin pour la stabilisation de la charpente, il s'agissait de dégâts à pallier le plus vite possible.

Tous les travaux concernant le Château de Jehay font partie d'une classe spécifique : la classe D24. Ils doivent donc obtenir l'agrément de la Commission des entreprises.

Un autre commissaire s'interroge s'il est bien utile de « réparer » les chaudières de l'Institut de La Reid. La Directrice répond qu'il fallait agir dans l'urgence pour le bon fonctionnement de l'Institut en hiver.

Enfin, un commissaire s'interroge sur le futur des travaux. Le Député précise qu'il informe le Conseil des travaux trimestriels alors qu'il n'est pas tenu de le faire. Pour les travaux en 2008, il renvoie au programme physique qui a été voté dans le budget.

Il n'y a pas eu de vote à l'issue de la commission puisqu'il ne s'agissait que d'une simple prise de connaissance.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame FLAMAND. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a donc pris connaissance du dossier.

Document 07-08/79 : Modifications à apporter aux statuts administratif et pécuniaire du personnel provincial non enseignant

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 07-08/79. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Marc BRABANTS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers collègues, sur base du rapport du Collège au Conseil provincial, qui rappelle que conformément aux circulaires modificatives du 16 mai 2007, il s'indique d'adapter comme suit les statuts administratif et pécuniaire du personnel provincial non enseignant en ce qui concerne :

- la formation du personnel administratif et technique de niveau D ;
- la formation du personnel spécifique de niveau B1, B2, B3, B4 vers chef de bureau spécifique ;
- les évolutions de carrière des agents chargés de la surveillance des bassins de natation.

Sur le projet de résolution proposé, les commissaires n'ont émis aucune remarque, ni question.

C'est par 9 voix pour et 4 abstentions que la septième commission vous propose d'accepter le projet de résolution du document 07-08/79.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite prendre la parole. Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/80 : Mise à disposition des 6 communes de la zone de police de Hesbaye Ouest (Braives, Burdinne, Hannut, Héron, Lincet et Wasseiges) d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur – approbation des conventions

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 07-08/80. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DEFAYS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame, Messieurs du Collège provincial, Madame la Greffière, chers Collègues, votre septième commission vous propose par 11 voix pour et 4 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif à la mise à disposition des 6 communes de la zone de police de Hesbaye Ouest, c'est-à-dire Braives, Burdinne, Hannut, Héron, Lincet et Wasseiges, d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur – approbation des conventions. Ce débat n'a suscité aucune question et donc aucune réponse.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/81 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'internat des Instituts provinciaux de l'Enseignement supérieur

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 07-08/81. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Claude JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes chers Collègues, notre septième commission, réunie ce mercredi, a pris connaissance du rapport de notre Collège provincial ayant pour objet la désignation d'un receveur spécial des recettes à l'internat des Instituts provinciaux d'Enseignement supérieur.

Ce rapport n'a fait l'objet d'aucune remarque, ni question et notre commission vous propose de suivre les conclusions de ce rapport, par 11 voix pour et 4 abstentions.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur JADOT. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/82 : Désignation d'un comptable des matières à l'Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Seraing (OT)

Document 07-08/83 : Désignation d'un comptable des matières à l'internat polyvalent de Seraing

(Voir rapports).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 7 et point 8 de l'ordre du jour : documents 07-08/82 et 83. Ces dossiers ont été soumis à l'examen de la septième commission, qui a décidé de les regrouper. J'invite le rapporteur, M. Karl-Heinz BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. En ce mercredi 27 février 2008, votre septième commission s'est penchée sur deux désignations de comptables, telles que décrites dans les documents 07-08/82 et 07-08/83.

Dans le but d'optimiser nos travaux, il m'a été demandé de couvrir ces deux points de l'ordre du jour en une seule intervention.

En ce qui concerne la désignation d'un comptable des matières à l'IPEPS OT de Seraing, le président de la commission nous a brièvement exposé l'objet du projet de résolution.

Aucune question n'ayant été posée et aucune remarque n'ayant été formulée, votre septième commission a procédé au vote qui s'est soldé par 11 voix pour et 4 abstentions.

Pour ce qui est de la désignation d'un comptable des matières à l'internat polyvalent de Seraing, le président de la commission nous a exposé l'objet du projet de résolution de manière succincte mais, comme toujours, avec brio.

Un commissaire pose la question de savoir si le comptable qui est maintenant déchargé de ses fonctions en a fait la demande lui-même. En effet, le projet de résolution ne donne aucune indication sur la motivation de ce changement. Après consultation du dossier, qui ne nous a pas éclairés davantage sur ce

point, le Député rapporteur nous propose de nous faire parvenir une explication par e-mail et ceci en vue d'économiser les timbres.

Réponse ou pas de réponse à la question du commissaire, cela ne change évidemment rien au résultat du vote de la septième commission, à savoir : 11 voix pour et 5 abstentions.

Votre septième commission vous propose donc d'adopter les deux projets de résolution décrits dans les documents 07-08/82 et 83.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? M. le Député LACROIX.

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Madame la Présidente, permettez-moi de remercier le rapporteur pour son objectivité mais il faut signaler que la réponse a été également apportée ce matin par écrit, donc par e-mail et par toute voie utile. C'est donc bien pour un objectif de cohérence que la personne en question a été déchargée d'une fonction et que l'on a ramené cela au niveau de la Direction générale de l'Enseignement. Il n'y avait donc évidemment pas ni malice, ni anguille sous roche.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous grouper les deux points pour le vote ? Je vous remercie.

Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 07-08/2008/010 : Amendement budgétaire 2008/010 : proposition d'une analyse du budget provincial en « gender budgeting » - montant : 1 €

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : amendement budgétaire 2008/010. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Votre septième commission s'est penchée ce mercredi 27 février sur l'amendement budgétaire 2008/010 de 1 €, déposé par le groupe Ecolo et relatif à une analyse du budget provincial en « gender budgeting ».

Pour rappel, et je cite après légère transformation : « Derrière ces mots anglais, se cache en réalité une formule qui consiste à voir les budgets sous l'angle du genre. C'est en effet intéressant de voir avec cet outil combien les disparités sont fortes dans nos sociétés entre les hommes et les femmes. Les inégalités hommes/femmes persistent non pas en apparence mais souvent dans les mentalités. Ce n'est pas une évidence mais une habitude. Comment dès lors se passer de ces habitudes ? Peut-être en faisant apparaître très clairement cette distorsion dans les budgets. En effet, c'est un bon exercice qui mettra en lumière non pas des erreurs mais des principes budgétaires égalitaires ».

Un membre de la commission, représentant le groupe Ecolo, expose le point et renvoie au document de l'Institut pour l'égalité hommes/femmes, reçu par mail fin de la semaine dernière.

D'après ce membre, cet amendement ne générera pas de grosses dépenses pour le budget provincial et permettra surtout d'attirer l'attention sur les postes du budget qui pourraient être un facteur favorable pour diminuer les inégalités entre hommes et femmes.

Ensuite, poursuit le membre, cet outil permettrait une analyse à posteriori du budget pour voir si les conséquences de ce dit budget induisent des conséquences sur les inégalités hommes/femmes et donc, pourrait peut-être faire l'objet d'adaptations budgétaires en ce sens.

Le Député LACROIX remet à l'assistance une série de documents (texte de loi, document de l'asbl Amazone) en séance.

Il fait un rapide exposé de l'historique législatif au problème de l'égalité hommes/femmes : conférence de Pékin en 1995, Directive européenne de 2002 et enfin transcription de cette directive européenne en droit belge du 12 janvier 2007. Néanmoins, ajoute-t-il, à ce jour, aucuns arrêtés d'application n'ont été promulgués et, par ailleurs, aucunes dispositions légales ne s'appliquent aux pouvoirs locaux. Le Député signale que des textes de loi sont appliqués en France à ce jour mais n'a aucune information sur cette application concrète des mesures. En outre, un gros problème technique existe pour les pouvoirs locaux wallons : les codes comptables de la Tutelle ne permettent pas d'analyser ce problème à ce jour.

Le Député voit, par ailleurs, un risque de coût important pour la Province. Certes, le service pourra fournir au Conseil de façon informelle une série de données, mais à posteriori, et afin de voir si des distorsions devaient apparaître.

Le Député cite les chiffres suivants. Il y a 56% de femmes dans le corps enseignant provincial et 62% de femmes dans le personnel non enseignant du personnel provincial de Liège. Cela prouve, pour lui, que la Province n'a jamais eu de volonté de discrimination d'un genre par rapport à l'autre.

Le Député invite, en conclusion, à rejeter l'amendement mais propose que les services provinciaux fournissent des chiffres à posteriori qui éclaireraient sous l'angle du « gender budgeting » le bilan social annuel de la Province.

Le groupe Ecolo propose de reparler du sujet mais maintient l'amendement.

Votre commission s'est prononcée contre l'amendement par 11 contre, 2 pour et 3 abstentions.

Merci de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE. Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. BECKERS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, nous avons pu prendre connaissance du rapport de cette commission et je remercie mon collègue pour la précision de son rapport.

Lorsqu'on en est arrivé à voter sur l'opportunité ou non de retirer cet amendement budgétaire et lorsqu'on a procédé au vote, j'avais bien stipulé qu'on le maintenait même si les arguments qui avaient été présentés me semblaient pertinents pour un certain nombre d'entre eux.

Nous en avons discuté en groupe et nous avons surtout retenu l'argumentation qui était de dire qu'il n'y avait pas encore d'outils réglementaires disponibles pour le moment et que cela risquait d'être très difficile à mettre en œuvre de ce fait-là, en tout cas dans sa partie à priori lorsqu'on élabore un budget.

Par contre, on a aussi entendu qu'un certain nombre de précisions nous serait donné à posteriori et qu'il y aurait quand même des examens qui se feraient.

Pour toutes ces raisons, le groupe ECOLO a jugé opportun de retirer son amendement budgétaire. Nous avons décidé en fait d'être conséquent par rapport à cela en demandant aux parlementaires Ecolo de faire en sorte que les arrêtés d'application de cette loi qui est donc parue début 2007 puissent progresser le plus rapidement possible et si possible, nous demandons à tous les groupes réunis ici au Conseil provincial d'en faire de même avec leurs parlementaires fédéraux ; ce qui permettrait peut-être d'avoir assez rapidement des outils qui permettraient de mettre cela en œuvre à la Province.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

L'amendement 2008/010 est retiré.

Document 07-08/2008/011 : Amendement budgétaire 2008/011 : proposition de la création de parkings à vélos devant les infrastructures et les bâtiments ouverts au public appartenant à la Province – montant : 1 €

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 10 de l'ordre du jour : amendement budgétaire 2008/011. Ce document a été soumis à l'examen conjoint des huitième et dixième commissions. J'invite le rapporteur, M. LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Vos huitième et dixième commissions se sont réunies conjointement ce mardi 26 février pour examiner un amendement budgétaire du groupe Ecolo, d'un montant de 1 € provisionnel pour la création de parkings à vélos devant les infrastructures touristiques et les bâtiments ouverts au public appartenant à la Province.

Un membre du groupe Ecolo expose la proposition. On voit apparaître dans beaucoup d'endroits des infrastructures de parkings pour vélos. Il cite en exemple la Gare des Guillemins où une centaines de vélos sont présents quotidiennement devant celle-ci.

Il est proposé de formaliser la démarche au niveau de tous les bâtiments provinciaux.

En premier, le Député PIRE demande d'abord à la Directrice générale des Services techniques provinciaux, d'effectuer un état des lieux de la question.

Au niveau des bâtiments touristiques, la démarche est depuis un certain temps partie intégrante des études en cours. Des exemples sont cités comme le Domaine de Wégimont et Blegny Mine.

Une réflexion au niveau des Chiroux est aussi en cheminement, avec des démarches conjointes vers la Ville de Liège.

Des systèmes de parking à vélos sécurisés existent par ailleurs à Palogne. C'est à l'étude au Signal de Botrange et une réflexion est en cours en ce qui concerne le Musée de la Vie Wallonne.

Enfin, au niveau des bâtiments scolaires, le chiffre de 60% des bâtiments provinciaux est cité.

Le Député MOTTARD enchaîne ensuite avec les aspects sensibilisation et tourisme. En effet, la Province pratique elle-même la location de vélos à Palogne. En outre, des démarches importantes sont faites via la Fédération du Tourisme pour encourager le tourisme lent, c'est-à-dire balades pédestres à vélo mais aussi à cheval, notamment par la création de plate-formes de tourisme lent et la mise en valeur de ces démarches par la présence dans des salons dédiés au tourisme, comme ce fut le cas lors du Salon Vert du mois dernier.

En outre, un travail d'aménagement des espaces parking a été confié à des designers pour sensibiliser plus encore les pouvoirs publics.

Certes, certaines choses sont encore à réaliser (Château de Jehay et Musée de la Vie Wallonne) mais la Province de Liège est engagée dans la dynamique et bien engagée.

Le Membre remercie les Députés pour les explications mais demande qu'on soit bien attentif aux réalisations concrètes. Il souhaite aussi obtenir une liste des bâtiments provinciaux dotés de parkings à vélos et ceux où ce n'est pas encore le cas. Il propose aussi de laisser le point ouvert.

Le Député PIRE remercie le Membre pour sa question qui permet, d'après lui, de faire le point sur le sujet. Il propose aussi que l'amendement budgétaire soit retiré car les dépenses sont déjà existantes dans le budget.

S'en suit un long débat sur l'opportunité de maintenir ou non le point à l'ordre du jour, point qui finalement sera maintenu ; d'où ma présence à cette tribune.

Vos commissions se sont donc finalement prononcées contre l'amendement, par 15 contre, 5 pour et 4 abstentions.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur LEMMENS. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur le sujet ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement.

Document 07-08/2008/017 : Amendement budgétaire 2008/017 : proposition de l'inscription au budget ordinaire 2008 d'un article n° 104/612410 libellé « Optimisation du ciblage des envois postaux provinciaux » - montant : 150.000 €

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 11 de l'ordre du jour : amendement budgétaire 2008/017. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Simplement pour ne pas faire un travail inutile, je ne sais pas si M. BRAUN maintient l'amendement ? Oui. L'amendement est maintenu, donc je fais rapport car il y a un règlement d'ordre intérieur : « on retire l'amendement ou on vote dessus » dit le règlement. Donc, comme il est maintenu, on votera dessus. Je vous fais donc rapport.

Votre septième commission s'est donc réunie hier pour examiner cet amendement budgétaire déposé par un groupe démocratique de notre assemblée.

Ce groupe démocratique vous propose de réduire de 250.000 € l'article budgétaire relatif aux envois postaux pour permettre une dépense de 150.000 € permettant l'optimisation du ciblage des envois postaux.

Un des auteurs présente l'amendement en nous indiquant en réalité qu'il n'a pas tous les éléments pour soutenir son amendement et sa proposition. Il nous demande de bien vouloir discuter de la ventilation de l'enveloppe de l'article budgétaire de l'ordre d'un million d'euros. Et de nous demander s'il y a d'autres postes timbres en d'autres articles budgétaires.

Je ne pense pas trahir le propos du commissaire quant aux commentaires de son amendement.

Au nom du Collège provincial, le Député nous répond ceci : l'article budgétaire en cause est un article unique. Il regroupe l'intégralité des frais d'envois postaux, quel que soit le type d'envois postaux. Il nous donne alors une liste non exhaustive mais relativement longue de types d'envois. Sous le contrôle bien sûr du Député, sont visés les cartes d'absence des élèves, l'envoi de factures pour diverses prestations, des rappels de paiement dont certains par voie recommandée, l'envoi de courrier de l'Administration centrale provinciale, l'envoi de documents médicaux, quelques services aux membres de notre assemblée et pas plus tard qu'au début de ce mois de février, 52.000 rappels envoyés par recommandé afin de rappeler aux citoyens récalcitrants la taxe sur les actions provinciales. Cette liste n'est pas exhaustive.

Le Député nous précisait encore qu'au-delà des envois par courrier ordinaire, l'envoi par mail est une chose mais les procédures administratives sont telles que l'envoi postal s'impose afin d'avoir évidemment la date du cachet postal.

De nouvelles technologies sont sans doute en place. Nous avons, nous dit-il, bien développé le lien informatique avec huissier de justice qui intervient pour la Province ; bien développé l'Intranet provincial. Néanmoins, les tarifs postaux augmentent de l'ordre de 4% par an pour les envois normaux. Les services tentent de réduire au maximum les envois postaux mais l'informatisation n'est pas la formule

nécessairement la plus utile. Il ne faut pas oublier qu'en Province de Liège, il existe un certain nombre de citoyens qui ne sont pas encore connectés au service type Internet.

La Province poursuit ses efforts. Il sera demandé à M^{me} la Greffière provinciale d'étudier des pistes de rationalisation possibles et complémentaires. Il semble sage de rejeter l'amendement.

Le Conseiller chargé de défendre l'amendement a bien entendu cet amendement, il le maintient, comme cet après-midi.

Donc, votre commission, par 2 voix pour, 11 contre et 3 abstentions, vous propose le rejet de l'amendement.

J'ai dit et je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement.

Document 07-08/85 : Question écrite d'un membre de l'assemblée sur l'utilisation de la communication provinciale à des fins de publicité personnelle

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 12 de l'ordre du jour : document 07-08/85. Monsieur BRAUN, vous souhaitez monter à la tribune ? Je vous en prie. Vous avez la parole.

M. BRAUN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, le 27 octobre 2007, on a pu lire dans La Meuse que M. le Député LACROIX allait s'attaquer à un problème déontologique récurrent, à savoir que certains conseillers et/ou députés provinciaux utiliseraient la communication provinciale à des fins de publicité personnelle. M. LACROIX pense même à amender le ROI du Conseil ou du Collège afin de mettre un terme à ces pratiques.

ECOLO ne peut que se féliciter de cette initiative car il y a de nombreux exemples de ces dérives. En voici quelques-uns.

L'invitation au clientélisme par M^{me} le Député CHEVALIER lors de la séance du Conseil provincial du 31 janvier ; un certain concours du nombre de photos dans Liège Notre Province et L'Echotier, entre MM. les Députés GILLES et PIRE et une information personnelle et non officielle en matière d'octroi de subsides pour les panneaux solaires de la part de MM. PIRE et KEUL.

Avant de venir à la question à M. LACROIX, j'aimerais donner quelques explications parce qu'il semblerait que ma question a fait quelques remous.

D'abord une remarque concernant l'invitation au clientélisme. Je n'ai pas dit que M^{me} CHEVALIER procède à du clientélisme ; elle semble, d'une manière peut-être involontaire mais en tout cas cachée, inviter à ce genre de pratique en proposant certains projets pour que les Conseillers qui en sont l'auteur puissent être « associés » au projet ; je ne sais pas ce que cela veut dire être « associés » au projet.

J'aimerais aussi en profiter pour expliquer un peu le point de vue d'ECOLO en ce qui concerne l'attribution des subsides. Pour ECOLO, l'attribution des subsides, c'est un acte administratif, ce n'est pas un acte politique. L'acte politique, c'est de définir le règlement qui permet de voir qui a droit aux subsides et qui n'en a pas. Une fois que ce travail a été fait au sein de cette assemblée, l'administration exécute simplement ces résolutions et octroie les subsides en fonction de ces règlements. Il n'y a pas besoin d'aller sur place pour voir quelque chose, il n'y a pas besoin d'inviter la presse pour avoir de belles photos, etc. Voilà, c'est le point de vue ECOLO.

M^{me} CHEVALIER, Député provincial.- Vous aurez tous compris que les conseillers ne sont pas là pour conseiller !

M. BRAUN.- En ce qui concerne les publications, le groupe ECOLO approuve évidemment la mise en avant des différentes équipes qui ont réalisés des projets ou des projets eux-mêmes ; en revanche, nous ne voyons pas l'utilité que certains en profitent pour faire une campagne électorale permanente.

Venons-en maintenant au fameux courrier de MM. PIRE et KEUL aux bénéficiaires des subventions relatives aux panneaux solaires. Je ne l'ai pas ici, elle est restée malheureusement sur mon bureau.

M. MOTTARD, Député provincial.- Allez le chercher.

M. BRAUN.- J'y vais. Voilà le genre de courrier que certaines personnes reçoivent, courrier avec le cachet de la Province ; courrier qui dit : « Ceci ne constitue pas une notification officielle mais je tenais à vous en informer personnellement ». Donc, pour moi, c'est un courrier personnel envoyé avec le cachet de la Province. Je me demande si ce n'est pas cela qu'il faudrait viser avec votre initiative, Monsieur LACROIX.

M. PIRE, Député provincial.- L'information de la population, vous en faites quoi ?

M. BRAUN.- Monsieur KEUL, vous allez encore un pas plus loin. Voilà le type de courrier que les gens reçoivent de la part de M. KEUL en Communauté germanophone. Vous voyez le même logo, papier bleu, logo MR, PFF,

M. PIRE, Député provincial.- C'est cela la démocratie.

M. BRAUN.- Voilà le type de courrier auquel est jointe une carte de visite professionnelle qui fait la publicité pour sa société. Je me demande donc si tout cela est correct. S'il n'y a pas un beau mélange des genres et je vous avoue que c'est ce point-là qui était le point de départ de mon intervention.

Pour vous rassurer, je ne vous ai pas mis en premier parce que je considérais que c'était le point le plus important, Madame le Député. Je voulais aller en crescendo : je dirais de l'insouciant vers du franchement scandaleux.

J'en arrive aux questions à l'attention de M. LACROIX. Quelles sont les pratiques visées par la démarche annoncée par M. le Député ? Quels sont les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour lutter contre ces pratiques ?

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Je donne à présent la parole à M. le Député LACROIX, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, lorsque j'ai soumis à cette assemblée les 30 mesures visant à optimiser et à simplifier l'administration provinciale, ce n'était pas pour que l'on parle de moi dans la presse. Rassurez-vous ! Toutefois, la couverture médiatique dont a bénéficié cette note m'a réjoui au plus haut point.

Mais venons-en au fait et donc à votre question, Monsieur le Conseiller.

Effectivement, La Meuse dans son édition de Huy-Waremme a fait écho le 27 octobre dernier de cette « réforme », mais aucunement il n'est écrit dans ses colonnes, comme vous le prétendez, que « le Député LACROIX allait s'attaquer à un problème déontologique récurrent ... ». On peut juste y lire que, je cite : « le Député LACROIX veut encore renforcer la transparence et le rôle du Conseil provincial », et que « Le règlement du Collège sera revu pour empêcher certains mandataires d'utiliser la communication provinciale à des fins de publicité personnelle ». Il ne s'agit pas en outre d'une interview mais d'une synthèse commentée de la note par un journaliste.

Je le répète : nous travaillons dans la transparence la plus totale. D'ailleurs, je vous rappelle qu'il s'agit d'une démarche à laquelle l'ensemble du Collège provincial a totalement adhéré. Une nouvelle fois donc, soyez rassuré !

Nous nous sommes tous engagés à respecter les règles qui, à l'heure actuelle, reste à finaliser. Je vous informe d'ailleurs que M^{me} la Greffière y met la dernière main. Ce règlement d'ordre intérieur fera l'objet d'une communication devant cette assemblée. Son contrôle sera, j'insiste, de la compétence du bureau du Conseil provincial. Ainsi, vous serez tous au courant de la nouvelle ligne de conduite que nous nous serons engagés à suivre et vous en serez les gardiens.

Je voudrais maintenant si vous le voulez bien, Monsieur BRAUN, que l'on revienne à « l'invitation au clientélisme » dont vous accusez ma collègue Ann CHEVALIER.

Je ne sais pas si le 31 janvier dernier nous avons assisté à la même séance, mais très sincèrement, je ne me rappelle pas d'un tel agissement dans le chef de M^{me} le Député. J'ai d'ailleurs parcouru le compte-rendu analytique pour en être sûr. Et bien, je n'ai retrouvé dans aucun paragraphe « une invitation au clientélisme », même larvée, comme vous le prétendez.

Par contre, je me souviens parfaitement avoir entendu M^{me} CHEVALIER dire qu'elle était tout à fait ouverte aux recommandations des Conseillers provinciaux, de M. HAAS en l'occurrence, quant aux aides

provinciales envers le monde associatif. Et M^{me} le Député de préciser que la hauteur des dons à accorder serait évaluée par les services sociaux de la Province.

Si c'est cela que vous appelez du « clientélisme », nous n'avons résolument pas la même vision des choses. Et ce d'autant plus qu'il appartient justement aux élus provinciaux de relayer les attentes légitimes de leurs concitoyens. M^{me} CHEVALIER se déclare attentive aux interventions des conseillers provinciaux. C'est non seulement à son honneur mais c'est aussi une marque de respect par rapport au travail de cette assemblée.

En ce qui concerne le nombre de photographies des Députés dans les trimestriels « Liège Notre Province » et « L'Echotier », je vous dirai simplement que je n'ai pas le temps de m'adonner à ce genre de statistiques. Prendre en compte les dimensions des clichés ou encore les couleurs dominantes afin d'y déceler des messages politiques latents au travers du rouge et du bleu pourrait aussi constituer un sujet d'études mais je n'en ai pas le goût !

Entre parenthèses, je vous annonce déjà que la nouvelle mouture de notre toutes boîtes aura, comme l'actuel d'ailleurs, pour objectif premier d'informer la population sur les actions provinciales et pas de lui montrer à quel point nous sommes tous, même pour flatter notre égo, au sein du Collège, belle et beaux...

Au sujet de « Echotier », il s'agit d'un journal visant principalement les « usagers » de l'Enseignement provincial et relatant les actualités de ce département. Ce journal interne est un parfait moyen de communication et d'information au service de plus de 3000 personnes et ce, sans compter les étudiants qui, eux aussi, ont accès à ce trimestriel.

Il est en outre communément admis que les « revues » internes sont toujours très appréciées par le personnel des sociétés. C'est une marque d'intérêt de l'employeur envers ses employés et c'est une pratique recommandée dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

Vous y voyez un vecteur de propagande aux mains de la majorité provinciale. Une nouvelle fois, votre regard sur les choses qui nous entourent est diamétralement opposé au mien.

Soyez certains, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que nous recherchons pour chaque numéro de ces bulletins d'information le meilleur équilibre possible en fonction des sujets abordés. Et j'ajouterais même que nous ne sommes nullement opposés à ce qu'y figurent des Conseillers provinciaux, quel que soit le groupe politique auquel ils appartiennent, lorsqu'ils participent à des événements que nous organisons. Cela s'est déjà produit à de nombreuses reprises.

Je vous informe d'ailleurs que dans le cadre de l'annonce du Conseil provincial thématique sur «la communication» dans le prochain «Liège Notre Province», quatre Conseillers issus des groupes démocratiques seront mis à l'honneur, notamment par le biais d'une photographie. C'est bien la preuve que nous ne souhaitons pas à tout prix accaparer l'espace promotionnel disponible.

Et enfin, Monsieur BRAUN, j'en arrive à l'interrogation que vous posez à l'égard de MM. PIRE et KEUL. Pour ce que j'en connais, je peux vous affirmer qu'il me semble normal que des mandataires qui sont à la base d'une décision politique communiquent cette information aux concitoyens. C'est cela aussi la transparence et la rapidité d'information. C'est aussi un moyen de montrer à quel point le politique, contrairement à ce que certains peuvent prétendre, s'occupe bien des problèmes réels que nos concitoyens vivent et plus que de s'en occuper, ils trouvent des solutions.

La bonne gouvernance réclame sérénité et réclame ouverture d'esprit ! Voilà notre responsabilité commune. Voilà un beau sujet de méditation collective.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Document 07-08/86 : Modifications à apporter aux règlements provinciaux des prêts « Installation Jeunes » et prêts complémentaires au logement

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point complémentaire à l'ordre du jour : document 07-08/86. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} GARROY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} GARROY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, votre cinquième commission s'est réunie ce mercredi 27 février afin d'examiner les modifications à apporter aux règlements provinciaux des prêts « installation jeunes » et des prêts complémentaires au logement.

Il s'agit ici essentiellement de mettre ces deux règlements en conformité avec la loi du 3 juin 2007 qui a, elle-même, modifié le Code civil en y insérant un chapitre intitulé « du cautionnement à titre gratuit ».

Cette loi impose principalement que le contrat de cautionnement fasse dorénavant l'objet d'un contrat distinct du contrat principal.

Selon l'avis du service juridique, il conviendrait que les règlements provinciaux prévoient que la caution doit disposer de biens (meubles et/ou immeubles) et de revenus suffisants estimés sur leur part saisissable ou cessible, ceci afin de répondre pleinement au prescrit de la loi.

Par conséquent, les deux règlements doivent être modifiés dans ce sens.

Un commissaire se dit choqué par le cumul de deux critères (revenus et biens) en ce qui concerne la caution. Le fonctionnaire présent répond que la modification des règlements est une application stricte du Code civil et que ces critères permettent d'avoir, au sujet de la caution, une appréciation fondée sur un ensemble plus ouvert qu'auparavant.

Comme il n'y a plus de remarque, la commission passe au vote et adopte le projet de résolution par 6 voix pour et 5 abstentions.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2008, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle que nos travaux de mars 2008 seront principalement consacrés à l'analyse des rapports d'activités des différents secteurs provinciaux. Les réunions débuteront le 14 mars 2008. Elles se termineront le 20 mars 2008 avec la séance thématique relative à « La Communication ». Cette séance, je vous le rappelle, débutera à 16h15 mais votre présence est requise à 16 heures, afin d'être installés pour le début de l'émission.

Nous passons maintenant à la séance à huis clos.

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre règlement d'ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mmes et MM. les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également MM. les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

La séance publique est levée.

- La séance publique est levée à 16h30.